

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

*Demande de révision de la décision D-2011-175 et d'exercice du pouvoir de surveillance et de contrôle de la Régie de l'énergie.
(Dossier R-3827-2012)*

Objet de la demande

Tshuetin Énergie S.E.C. et Hydroméga Services Inc. ont déposé, le 8 novembre 2012, une demande de révision de la décision D-2011-175, décision qui approuvait les contrats d'approvisionnement en électricité de l'appel d'offres A/O 2009-02 pour de l'énergie éolienne issue de projets autochtones et communautaires.

Sont mises en cause Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité, ainsi que Deloitte Inc.

La demande est soumise aux termes des articles 5, 31, 34, 37 (1), 72 et 74.1, 74.2 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie invite les personnes intéressées à soumettre une demande d'intervention conforme aux exigences du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* (le Règlement) au plus tard **le 18 janvier 2013 à 12 h**. Les demanderesse pourront commenter ces demandes par écrit au plus tard **le 25 janvier 2013 à 12 h**. Toute réplique d'une partie visée par les commentaires des demanderesse devra être produite avant le **1er février 2013 à 12 h**.

Conformément à l'article 10 du Règlement, un intéressé qui ne désire pas participer activement au dossier peut toutefois déposer, auprès de la Régie, des observations écrites.

La Régie précisera ultérieurement les autres modalités du traitement de cette demande.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, place Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 

www.regie-energie.qc.ca